

L'an deux mil vingt et un, le dix juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de DESERTINES, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, sous la Présidence de M. LESTAS Bruno, Maire.

**Étaient Présents** : Mmes & MM. LESTAS B – BLANCHET E - BRICHET M  
- - JEANNEAU I - RETE J - LODE D - DESHAYES C - ANFRAY A - FOURMOND R -  
LEBLANC H.

**Absent Excusé** : Mr LEROYER Stéphane

**Secrétaire de séance** : Mme Jeannine RETE

### **Point sur les travaux**

Monsieur le Maire indique qu'afin de sécuriser le ruisseau rue de Bretagne, des barrières ont été posées par la Gorronnaise des Jardins.

Pour la réfection du jardin, suite aux dégâts du 9 mai 2020, c'est toujours en attente de la disponibilité de l'entreprise.

La cour de l'atelier communal sera goudronnée en mi-juillet.

Les travaux du cimetière commenceront à cette date et deux étapes suivront : en octobre pour la réfection des allées principales et les évacuations d'eau puis en fin d'année pour la finition entre les tombes.

Maxime Rousseau interviendra pendant les grandes vacances pour la salle de motricité.

Les joints de la mairie seront réalisés en septembre.

### **Point sur les associations**

Monsieur le Maire indique que les associations recommencent leurs activités :

Le Club, l'USD et le Comité des Fêtes.

Suite à l'année difficile que les associations viennent de traverser, Mr le Maire propose au Conseil Municipal d'accorder à celles de la commune qui en feront la demande (justificatif à l'appui) une aide exceptionnelle pouvant aller jusqu'à 500 € en préconisant une baisse sur les cotisations. Mr le Maire indique que l'activité Yoga repart dès le 14 juin et préconise la gratuité de la salle afin de favoriser cette reprise.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide d'accorder la gratuité de la Salle pour le Yoga.
- Décide d'accorder une subvention exceptionnelle aux associations locales qui en feront la demande
- Autorise Monsieur le Maire à mandater ces sommes au compte 6574.

### **Demande de subventions**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des demandes de subventions de la part de :

✓ USD : 1220 €

- ✓ Ecole sortie pédagogique : 300 €
- ✓ Société de Chasse : 100 €
- ✓ Comité des Fêtes : 2000 €
- ✓ Ecole (achats livres) : 600 €
- ✓ ASG : 20 € / enfants de la commune soit 80 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide d'accorder les subventions
- Autorise Monsieur le Maire à mandater ces sommes au compte 6574.

### **Adhésion e-collectivités**

Monsieur le Maire explique que suite à la décision d'un rapprochement du CDG 53 avec le syndicat mixte régionale E-Collectivités effectif au 1<sup>er</sup> janvier 2022 afin d'accompagner les collectivités dans la réponse au défi du numérique, il est nécessaire de délibérer pour adhérer à cette nouvelle démarche.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide d'adhérer au syndicat mixte e-Collectivités
- Habilité Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires.

### **Aide à la publicité Locatam Le Distrib**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à l'achat des distributeurs de pain et produits frais, la société LOCATAM LE DISTRIB propose une aide à la publicité d'un montant de 1400 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide d'accepter la somme de 1400 € pour aide à la publicité
- Charge de l'exécution de la présente décision Monsieur le Maire et le Trésorier, chacun en ce qui le concerne.

### **Don privé**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la réception d'un chèque de 50 € à l'ordre de la Mairie de Désertines en remerciement de l'entretien du cimetière et de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Accepte le don de 50 € grevé ni de conditions ni de charges.
- Charge de l'exécution de la présente décision Monsieur le Maire et le Trésorier, chacun en ce qui le concerne.

### **Décision modificative n°1 – Budget Principal**

<i>Section de Fonctionnement</i>			
<i>Article</i>	<i>Libellé</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
		<i>Diminution/ Augmentation</i>	<i>Diminution/ Augmentation</i>
002	Report en fonctionnement		- 2€
022	Dépenses imprévues	- 2 €	
<b>Total de la décision modificative n°1</b>		<b>- 2 €</b>	<b>- 2€</b>
<i>Pour mémoire Budget Primitif</i>		<i>611 045,59 €</i>	<i>611 045,59 €</i>
<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>611 043,59 €</b>	<b>611 043,59 €</b>

## **Décision modificative n°1 – Budget assainissement**

<i>Section de Fonctionnement</i>			
<i>Article</i>	<i>Libellé</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
		<i>Diminution/ Augmentation</i>	<i>Diminution/ Augmentation</i>
6811(042)	Dotations aux amortissements immos corporelles	+ 132 €	
61523 (011)	Entretien et réparation des réseaux	- 132 €	
<b>Total de la décision modificative n°1</b>		<b>0 €</b>	
<i>Pour mémoire Budget Primitif</i>		<i>10 420.45 €</i>	<i>10 420.45 €</i>
<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>10 420.45 €</b>	<b>10 420.45 €</b>

<i>Section d'investissement</i>			
<i>Article</i>	<i>Libellé</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
		<i>Diminution/ Augmentation</i>	<i>Diminution/ Augmentation</i>
28158(040)	autres	+ 132,00 €	
2158 (21)	autres		+ 132,00 €
<b>Total de la décision modificative n°1</b>		<b>+ 132,00 €</b>	<b>+ 132,00 €</b>
<i>Pour mémoire Budget Primitif</i>		<i>33 862.90 €</i>	<i>33 862.90 €</i>
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>33 994.90 €</b>	<b>33 994.90 €</b>

### **Questions diverses**

↳ L'organisation du bureau de vote pour les élections du 20 et du 27 juin.

↳ Mr BLANCHET informe le Conseil Municipal de la dissolution de l'Association Désertines Survoltée en ce début d'année. Les comptes sont clôturés et le solde reversé en totalité à l'APE de Désertines, soit un montant de 629.29 €

La séance est levée à 22 h 45.

Le 15 juin 2021  
Le Maire,  
Bruno LESTAS